

Acteur de ma sécurité phyto

5 règles d'or pour ma sécurité et celle de ma famille



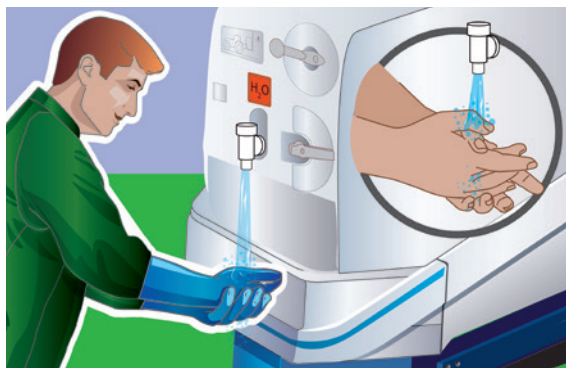
Je m'informe, je lis l'étiquette

- Je repère en particulier les informations pour ma santé et notamment le tableau des EPI obligatoires selon les activités.
- Je privilégie des produits sécurisés : formulations sécurisées (*granulés plutôt que poudres*) et emballages sécurisés (*S-pac avec bouchon vert, sans opercule*).



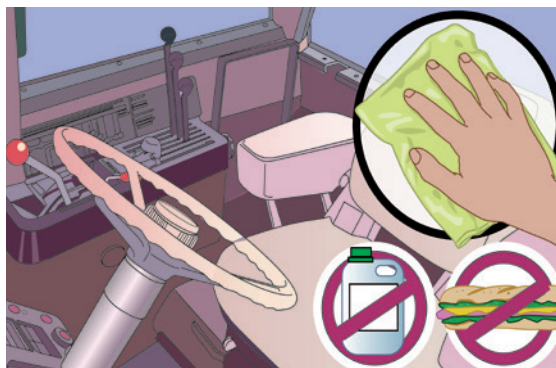
J'adopte un comportement de vigilance

- Je veille à une bonne séparation entre mon espace de travail et le lieu de vie de ma famille.
- J'évite d'agir dans l'urgence.
- J'anticipe mes actions.
- Je me consacre pleinement à mon activité phyto (*pas de téléphone, cigarette,...*)



J'organise l'hygiène en particulier celle de mes mains

- À tout moment, sur l'exploitation ou à la parcelle et avant de monter en cabine, je dispose du nécessaire pour rincer mes gants et me laver les mains.
- J'équipe mes machines d'un lave-mains.



J'entretiens mes machines

- Je veille aux équipements de sécurité (*incorporeur sur le pulvérisateur, filtres de cabine, déflecteur sur le semoir, ...*) et à la propreté de ma cabine.
- Pour le remplissage du pulvérisateur : j'organise une table de préparation à hauteur (*ou j'utilise un équipement mobile, MobiPhyt Préparer®*).
- En cas de remplissage sans incorporeur j'utilise une plateforme surélevée (*MobiPhyt Confort®*).



PROTECTION DE L'UTILISATEUR EN FONCTION DES RISQUES DE CONTAMINATION	
<p>PROTECTION DE L'UTILISATEUR EN FONCTION DES RISQUES DE CONTAMINATION</p> <p>Tableau des EPI obligatoires selon les activités</p>	<p>Tableau des EPI obligatoires selon les activités</p>



J'adapte ma protection individuelle

- Je porte un vêtement de travail dédié aux produits phytosanitaires (*EPI vestimentaire*) que je complète avec des EPI spécifiques (*gants, lunettes, tablier S-protec®*) tels que précisés dans le tableau des EPI sur l'étiquette.
- En fin d'activité je retire mes EPI.
- Je ne rentre pas à la maison avec mon EPI vestimentaire.

Pour en savoir plus : www.syngenta.fr

Fiche 5 Règles d'Or_01/21_© 2021_PAO

syngenta®

Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.
SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

®